

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le Dix mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents :***

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, LE GAILLARD Didier, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, STAEL Gérard, adjoints au Maire, BOURALY Monique, CANTE Ghislain, JOUANNIC Anne, *LAMOUR Véronique*, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann (à partir du point 2), *LE TOQUIN Stéphanie*, LORIC Emilie, LE NET Karine, MARZIN Mikaël, PALLUD Sonia, RIQUELME Jean-Pierre, TALMONT David.

***Absents :***

PICAUT Marie-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), CAMPS Tristan (Pouvoir donné à Nathalie PICAUD), DENIS David, LE TOHIC Morgane (Pouvoir à Gérard STAEL), LORIC Franck (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LE HOUEZEC Romy, *MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal)*, *PUISSANT Séverine (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine)*.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD en qualité de secrétaire de séance.***

***Date de convocation : 3 mars 2023***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 16 (Le maire quitte l'assemblée pour le point n°3)***

***Votants : 23***

**COMPTES DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIFS 2022**

**Délibération n°2023\_03\_10\_03**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu les délibérations 2022-04-08-04, 2022-04-08-03 et 2022-04-08-02 du Conseil municipal en date du 8 avril 2022 approuvant les budgets primitifs principal et annexes de la commune ;

Vu la désignation de Mme Marie-Christine TALMONT en qualité de Présidente de séance pour la discussion et le vote des comptes de gestion et comptes administratifs ;

**. Compte de gestion et compte Administratif - Budget Principal**

Le compte administratif 2022 du budget principal est en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques de Pontivy.

Les dépenses de fonctionnement représentent 2 904 930.36 € et les recettes de fonctionnement 4 822 994.77€€. L'excédent de fonctionnement ainsi constitué est de 1 918 064.41 €.

***Budget principal de la commune***

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	2 904 930,36 €	4 822 994,77 €	1 918 064,41 €
Investissements	1 810 612,66 €	3 451 328,56 €	1 640 715,90 €
Totaux	4 715 543,02 €	8 274 323,33 €	3 558 780,31 €

- **Compte Administratif - Budget d'Assainissement collectif**

Le compte administratif du budget annexe d'Assainissement collectif est, pour l'année 2022, en tout point comparable au compte de gestion établi par le centre des Finances publiques. Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté, la compétence « assainissement collectif » a été transférée de fait à la nouvelle intercommunalité Centre Morbihan Communauté. La commune de Moréac a donc validé la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif, par délibération n°2022\_09\_12\_07 en date du 09 décembre 2022. Ce budget annexe communal est donc le dernier. L'excédent cumulé de la section d'exploitation est de 99 326,95€ et celui de l'investissement cumulé est de 1 727 403,46€. Ces excédents sont transférés dans le budget principal en attente du reversement à l'intercommunalité.

**Budget assainissement collectif**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultats 2022	Résultats antérieurs cumulés	Résultat cumulé 2022
Exploitation	530 228,00 €	591 538,71 €	61 310,71 €	38 016,24 €	99 326,95 €
Investissements	211 952,67 €	174 808,05 €	- 37 144,62 €	1 764 548,08 €	1 727 403,46 €
Totaux	742 180,67 €	766 346,76 €	24 166,09 €	1 802 564,32 €	1 826 730,41 €

- **Comptes Administratifs – Budgets annexes**

Les comptes administratifs des budgets annexes d'énergies photovoltaïques, de la résidence des poètes (1ère tranche), de la résidence de la sapinière, la résidence de la sittelle et de la résidence de la clé des champs pour 2022, en tout point comparables aux comptes de gestion établis par le centre des Finances publiques :

**Budget annexe : Energie Photovoltaïque**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	1 350,50 €	1 667,16 €	316,66 €
Investissements	1 666,67 €	1 350,50 €	-316,17 €
Totaux	3 017,17 €	3 017,66 €	0,49 €

**Budget annexe : Résidence des Poètes (1ère tranche)**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	69 809,92 €	0	- 69 809,92 €
Investissements	Néant	Néant	Néant
Totaux	69 809,92 €	0	- 69 809,92 €

**Budget annexe : Résidence de la Sapinière**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	439 459,12 €	152 326,48 €	- 287 132,64 €
Investissements	87 499,43 €	298 447,05 €	210 947,62 €
Totaux	526 958,55 €	450 773,53 €	- 76 185,02 €

**Budget annexe : Résidence de la Sittelle**

Sections	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	201 828,68 €	111 446,18 €	- 90 382,50 €
Investissements	37 329,31 €	157 515,13 €	120 185,82 €
Totaux	239 157,99 €	268 961,31 €	29 803,32 €

**Budget annexe : Résidence la Clé des Champs**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Fonctionnement	170 064,25 €	170 064,85 €	0,60 €
Investissements	170 064,25 €	142 852,25 €	- 27 212,00 €
Totaux	340 128,50 €	312 917,10 €	- 27 211,40 €

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère sur les comptes administratifs et les comptes de gestion 2022. Considérant l'accord unanime des conseillers municipaux, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal ne s'y opposant pas, l'ensemble des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'année 2022 font l'objet d'une seule et même délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes,
- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 24 mars 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 056-215601402-20230310-2023100303-DE